

Guermantes

Bulletin d'informations municipales



FEVRIER 2015

Site internet : www.guermantes.info

MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

ETAT CIVIL

Naissance : Zoé ZANINETTI le 9 janvier

Décès : Jean-Claude PLANQUE le 22 janvier



Les feux de cheminée à nouveau autorisés à Paris et en Île-de-France

L'utilisation de cheminées à foyers ouverts est autorisée pour le chauffage d'appoint et les flambées d'agrément sur tout le territoire régional, y compris Paris.

Le chauffage d'appoint au bois dans des foyers fermés est autorisé sur tout le territoire régional. A Paris et dans la zone sensible, les nouveaux appareils installés devront être performants (label Flamme Verte 5 étoiles, ouvrant droit au crédit d'impôt).

Soyez vigilant : attention aux démarchages abusifs à domicile et par téléphone*

Il semble que certains démarcheurs utilisent des **procédés mensongers** pour arriver à leurs fins, y compris en se recommandant de la Mairie. Nous vous informons que nous n'avons **missionné aucune société**. Nous recommandons particulièrement aux personnes âgées de **ne pas laisser entrer de démarcheur chez elles**, de ne donner aucun renseignement bancaire ou autre. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler la Mairie.

*en particulier en ce moment concernant les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (voir ci-contre).

Réunion publique
du Conseil Communautaire
de Marne et Gondoire :
Lundi 9 février à 20h45
Au siège à Rentilly

Prochain
Conseil Municipal :
Jeudi 26 mars 2015

INSOLITE

Reçu en Mairie...



ACTUALITÉS



La Mairie roule propre et vous présente son nouveau véhicule électrique.



RAPPEL

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 (prévention contre les risques d'incendie) impose que l'installation de **Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF)** soit effective dans chaque logement **avant le 8**

mars 2015. Pour être conforme à la norme européenne, le détecteur doit être **marqué NF EN 14604**.

La loi, modifiée en 2014, prévoit qu'en cas de location, **c'est le propriétaire du logement qui doit l'équiper d'un détecteur**. Le propriétaire peut fournir le détecteur à son locataire ou lui rembourser son achat. L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.

Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, est équipé d'au moins un détecteur de fumée.

En maison individuelle, il est conseillé d'en installer un par étage en évitant les pièces où fumée de cuisson, vapeur, feu de cheminée, etc. pourraient déclencher de fausses alertes. **L'occupant du logement notifie cette installation à l'assureur** avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie (Article L129-8 Code de la construction et de l'habitation).



ATTENTION !

L'installation de ces DAAF ne dispense en aucun cas de prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques d'intoxication au **monoxyde de carbone**. Le monoxyde de carbone est un **gaz incolore, inodore et non irritant** provenant d'une mauvaise combustion.

L'arS, agence régionale de Santé Ile de France, communique sur la **prévention des intoxications au monoxyde de carbone** sur son site :

➔ www.ars.iledefrance.santé.fr et, rappelle les gestes essentiels :

- Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumées, de préférence avant la saison hivernale ;
- Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Ne pas utiliser à l'intérieur des logements des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros.
- Des brochures sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

GUERMANTES ESTELLE

Les adhérents de l'association Estelle se sont réunis en assemblée générale le samedi 10 Janvier. Le nombre d'adhérents est en constante augmentation et l'association remercie la mairie de Guermantes pour la subvention allouée. Malheureusement, depuis un an, pas d'avancement dans l'instruction ; mais les membres de l'association veulent rester positifs et continuer à se mobiliser car l'actualité a montré que des affaires similaires pouvaient se résoudre après de nombreuses années. Les membres du bureau sont réélus en totalité.

Pour ne pas oublier les enfants disparus et rappeler la vigilance à apporter aux risques que représente l'enlèvement des enfants, M. MOUZIN, père d'Estelle, rappelle que le 25 mai a été institué « journée internationale des enfants disparus ». Cette journée n'a pas encore le retentissement qu'elle devrait avoir. L'association réfléchit à des actions comme, par exemple, proposer que soit observée une minute de silence dans les établissements scolaires ce même jour.

Peu avant 16h, la famille d'Estelle et quelques personnalités dont M. Denis MARCHAND, maire de Guermantes, prennent la tête de la marche vers l'arbre du souvenir. M. MOUZIN refait un bilan de l'année écoulée devant la centaine de personnes rassemblées. La chanson que Charlélie Couture a écrite pour Estelle puis celle d'Onics, rappeur, terminent avec émotion ce moment de recueillement.



« Frisson Baroque » à Guermantes

En ce vendredi soir 23 janvier, une centaine de spectateurs (dont un tiers de Guermantais) a assisté à un très beau concert de musique baroque. Clavecin et mandoline ont ravi les oreilles d'un public très attentif et enthousiaste (3 rappels).

Pour notre 1^{ère} participation à ce festival, c'est une réussite que nous ne manquerons pas de renouveler.



Un grand merci aux équipes techniques du Parc de Rantilly et de notre Mairie pour la transformation de l'Espace Marcel Proust en une agréable salle de concert dont l'acoustique s'est avérée tout à fait correcte.



INTERCOMMUNALITÉ

Lors de la cérémonie des vœux le 8 janvier dernier, Michel CHARTIER, Président de Marne et Gondoire, a souhaité que les Maires des 18 communes de Marne et Gondoire l'entourent pour une photo souvenir. Un discours bilan, teinté d'émotion, dont voici un court extrait : « ...cette année 2015 sera une année déterminante pour l'avenir de notre intercommunalité : nouveau départ, survie, absorption, disparition ... »



Nouvel incident de collecte

Le 23 décembre 2014 sur la chaîne de tri du centre VEOLIA de Chelles ont été découverts **des déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**. Ils ne doivent en aucun cas être mélangés aux collectes sélectives ou aux collectes d'ordures ménagères. Ces déchets doivent faire l'objet, tant de la part des particuliers que des professionnels de santé, d'une évacuation conforme à la législation en vigueur.

Pour les particuliers, le site DASTRI www.dastri.fr accessible sur internet informe de toutes les dispositions existantes pour ces déchets ainsi que les pharmacies disposant d'un point de collecte.

A propos du SIETREM

Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers, le SIETREM compte 31 communes adhérentes pour 291 340 habitants répartis sur 29 communes de Seine et Marne et deux communes de Seine Saint-Denis. Présidé par Monsieur Michel GÈRES, maire de Croissy-Beaubourg, et sous la direction de Monsieur Patrick DONZEL-BOURJADE, le syndicat assure la collecte, le traitement et la valorisation de 140 300 tonnes de déchets produits chaque année par les habitants de son territoire. Au-delà de ses trois compétences, le SIETREM a pour mission de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs gestes de prévention et de tri des déchets.

Extrait du communiqué de presse du SIETREM daté du 24 décembre 2014.

Parmi les activités proposées par le Moulin Russon, une nouveauté « tout public » : la grainothèque. L'équipe des Environn'hôtes attend amateurs et passionnés de tous âges pour faire vivre une collection de graines en partageant ou échangeant des semences traditionnelles de légumes, fruits ou fleurs. C'est gratuit, en libre accès pendant les horaires d'ouverture du Moulin Russon. Rendez-vous sur <http://tourisme.marneetgondaire.fr> pour de plus amples informations et pour télécharger un bon d'envoi et un patron de pochette de graines.



Animé par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et l'association les Environn'hôtes, le Moulin Russon vient de publier sa brochure « Les ateliers famille du Moulin Russon » pour l'année 2015.

Ci-dessous, une affiche proposant des activités pour les vacances scolaires de février.



Renseignement à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
2 rue du chemin de Fer - 77400 Lagny sur Marne
www.marneetgondaire.fr 01.64.02.15.15

SÉNIORS

Centre Local d'Information et de Coordination, le CLIC est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement personnalisé **pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage**. Il est animé par une équipe de professionnels qui **coordonnent, gratuitement, le projet de vie** de personnes âgées avec les professionnels locaux, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Et, pour la 3ème saison, le CLIC organise le « CAFE DES AIDANTS ». Il propose, un samedi par mois de 10h à 11h30 des rencontres exclusivement réservées aux aidants autour de thèmes variés :

- ⇒ le 7 février « Mon entourage ne comprend pas mon engagement, comment lui expliquer »,
- ⇒ le 14 mars « Emotions : comment les gérer ».

L'ATELIER ST PERE, bar restaurant, 3 rue du Chemin de Fer, accueille ces rencontres.



Le CLIC est au RDC de la résidence « La Sérénité »
33 rue Henri Dunant 77400 LAGNY sur MARNE
Accueil du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
avec ou sans RDV
☎ 01 60 31 52 80 www.clicreliage.com



SÉCURITÉ

Création d'une permanence d'accueil personnalisé du public par des responsables de la police dans les commissariats de Seine et Marne tous les mardis de 17h à 19h

Le public sera reçu avec ou sans rendez-vous afin de s'entretenir sur divers sujets tels que :

- problème de sécurité,
- doléances particulières,
- aide aux victimes,
- informations relatives à la sécurité d'un quartier,
- renseignements et conseils juridiques,
- suivi d'un dossier en cours, etc.

Amélioration de l'aide aux victimes

Vous êtes victimes et souhaitez avoir :

- un contact préalable,
- une information sur vos droits,
- une orientation adaptée à votre situation.

Un nouveau moyen d'entrer en contact avec la police : une boîte électronique pour adresser directement vos interrogations par courriel :

victime-lagny-sur-marne@interieur.gouv.fr

Appel 17 « Police secours »

La mise en place d'un nouveau centre « appel 17 » participe à l'amélioration de l'accueil du public en Seine et Marne. Ce dispositif permet une centralisation du traitement de vos demandes, une réduction des délais d'intervention et une plus grande sécurité d'intervention. Pour les autres types d'appels (demande de renseignements...), merci d'utiliser le numéro de téléphone du commissariat de Lagny :

☎ 01.64.12.68.68.

Dépôt de plainte

Dans le cadre d'atteinte aux biens dont vous êtes victime et dont vous ne connaissez pas l'auteur, vous pouvez déposer plainte sur Internet. Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation au commissariat.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

HALTE RELAIS France Alzheimer® à Bussy-Saint-Martin

France Alzheimer Seine-et-Marne organise un mardi par mois une Halte relais France Alzheimer® accueillant conjointement la personne malade et son aidant familial

Au travers de temps d'activités et de convivialité, la Halte relais® est un lieu de soutien, d'écoute, de compréhension et d'échanges.

Animée par une équipe formée de bénévoles de France Alzheimer Seine-et-Marne et un intervenant professionnel psychologue, la Halte relais® s'inscrit en amont d'un accompagnement en accueil de jour pour permettre aux personnes malades et à leurs proches de sortir de chez eux et rompre ainsi une certaine forme d'isolement.

Elle s'adresse donc aux adhérents qui vivent à domicile et dont le proche malade ne va pas encore en accueil de jour.

Cette action, en partenariat avec la commune de Bussy-Saint-Martin, est gratuite et pourra se pérenniser grâce à la participation régulière des couples aidant/aidé



Nicaise Monrose
06 49 33 44 10
nimonrose@gmail.com

Dates à retenir en 2015 :

10 février	12 mai
10 mars	9 juin
14 avril	7 juillet

de 14h30 à 17h30
Salle André Boureau
(à côté de la Mairie)
1, rue de la Montagne
77600 Bussy-Saint-Martin

Contacts

Marie-Christine Gayout
06 10 46 05 52
mc.gayout@free.fr



SUGGESTION(S) DE SORTIE(S)



ASSOCIATION LES ECUREUILS
Ciné-Club de Gouvernes



Soirée Cinéma

Samedi 07 février 2015

A 21h

Dans la

Salle des Fêtes de Gouvernes

Au programme

« Le troisième homme »

Film de Carol Reed

1949

Avec

Orson Welles, Joseph Cotton, Alida Valli, Trevor Howard

En bref,

Film policier d'après le roman de Graham Greene.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Appelé par son vieil ami Harry Lime qui lui propose du travail, le romancier américain Holly Martins se rend à Vienne. Tout juste arrivé, il apprend la mort d'Harry dans un accident de la route et qu'on l'enterme ce jour même. L'écrivain n'est pas au bout de ses surprises. Au cimetière, il est abordé par un policier le major Calloway, pour qui Lime n'était qu'un vulgaire trafiquant, une crapule. Choqué, Martins décide de mener une enquête sur le défunt. Il fait bientôt la connaissance du mystérieux baron Kurtz, l'un des deux témoins de l'accident, l'autre étant un Roumain du nom de Popescu, et....

Et comme d'habitude le mâchon en fin de séance et discussions ...
Adhèrent : 3€, non adhérent : 4€, étudiant : 1,5€